

Trouver un logement



Vie quotidienne
Se loger - Juillet 2026

SOMMAIRE

Trouver un logement : les clés pour bien démarrer	2
Les types et modes de logement	3
Où trouver des offres	10
Déchiffrer une annonce	11
Contacts utiles	13
Sites utiles	18

Trouver un logement : les clés pour bien démarrer



Trouver un logement est une étape importante qui demande de l'organisation et de la préparation. Connaître les différentes solutions de logement, savoir où rechercher des offres et comprendre les informations d'une annonce permettent d'aborder ses démarches plus sereinement.



Les types et modes de logement

À La Réunion, différents types et modes de logement existent pour répondre aux besoins et aux situations de chacun.

LOGEMENT DANS LE PRIVÉ

Chambre, appartement, studio, meublé ou vide... quel que soit le type de logement que vous cherchez, les annonces se trouvent facilement sur Internet.

Pour louer un logement dans le privé, il est généralement demandé au locataire de justifier de revenus stables et suffisants (en général 3x le montant du loyer).

La colocation

Transition entre le cocon familial et l'autonomie, la formule de la colocation permet d'habiter un logement plus grand et à plusieurs, tout en limitant son budget. C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement... à condition de bien s'entendre avec ses colocataires ! Tolérance et ouverture d'esprit indispensables !

En colocation, il existe 2 types de contrat de location (bail) :

Un **bail unique** signé avec le propriétaire. Tous les colocataires y figurent et le signent. Chacun dispose des mêmes droits, des mêmes obligations et conserve un exemplaire du contrat.

Attention, une clause de solidarité peut être prévue ! Dans ce cas, chacun est responsable du paiement du loyer.

Un **bail pour chaque colocataire** : chaque colocataire signe un contrat avec le propriétaire pour la chambre qu'il loue et le partage des espaces communs (cuisine, sanitaires...). Souvent, le propriétaire choisit les personnes qui entrent dans le logement. Vous n'êtes pas lié légalement aux autres locataires : si un colocataire ne paie pas son loyer, vous n'avez pas à régler sa part.

BON À SAVOIR

- Pour votre colocation, assurez-vous tous ensemble chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.
- Chaque colocataire peut faire une demande individuelle d'aide au logement.
- Chacun est libre de quitter le logement avant la fin du bail, à condition de respecter le délai de préavis.
- Le départ d'un colocataire ne met pas fin au bail pour les autres.
- Si vous êtes en couple, marié ou pacsé, ce n'est pas de la colocation !

CONSEILS POUR UNE COLOCATION RÉUSSIE

La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer...), mais elle implique aussi des contraintes et des concessions à faire (respect mutuel des modes de vie de chacun, des espaces de vie, de l'intimité...). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés !

- Prenez le temps de bien vous renseigner sur la législation en matière de colocation.
- Trouvez un logement suffisamment grand pour que tous les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité et d'indépendance.
- Choisissez au mieux vos colocataires (mode de vie, solvabilité...).
- Sachez faire des compromis et rester souple.
Communiquez en cas de problème : ne laissez pas les tensions ou les malentendus s'installer !
- Définissez dès le départ les règles de vie commune par écrit et veillez à vous y tenir : courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, autorisation ou non des animaux domestiques...
- Mettez en place une cagnotte pour les petits achats communs, cela peut être utile et efficace !

La chambre meublée chez l'habitant

Bon plan pour ceux qui recherchent l'ambiance familiale et qui disposent d'un petit budget. Des particuliers louent une chambre meublée indépendante de leur appartement ou maison avec un accès à la cuisine et à la salle de bain. Cette formule a des avantages : pas d'aménagement, accès au wifi de la famille, possibilité de partager le repas du soir... Elle présente aussi des inconvénients : vous avez peu d'intimité et il n'est pas évident d'inviter vos amis car vous n'êtes pas chez vous !

Bon à savoir : pensez à signer un bail.

www.lokaviz.fr (pour les étudiants)

www.leboncoin.fr

BON À SAVOIR

La cohabitation solidaire

À La Réunion, l'association SOS Gramounes Isolés propose un hébergement solidaire : un jeune (souvent étudiant) est accueilli chez une personne âgée contre une participation financière modeste, voire symbolique. En échange, il ou elle assure une présence régulière et rend de petits services au quotidien.

La location saisonnière

Il s'agit de logements meublés (studios, appartements, bungalows, chambres d'hôtes...) disponibles à la semaine ou au mois. Ils sont souvent situés dans des zones touristiques ou urbaines et proposés via des plateformes comme Airbnb, Booking ou Leboncoin. Bien qu'ils offrent une solution rapide et flexible, leur coût est généralement plus élevé que celui d'une location classique au mois. Cela suggère d'avoir de quoi payer la location.

La location saisonnière est encadrée par une réglementation spécifique : elle ne peut pas dépasser 90 jours pour un même locataire dans un même logement, et le bailleur n'est pas tenu aux mêmes obligations qu'un propriétaire dans une location classique (ex : préavis, renouvellement de bail).

Il est important de bien lire le contrat, de vérifier les conditions (durée, tarif, dépôt de garantie), et de s'assurer que le logement est déclaré en mairie, comme l'exige la loi.

La location classique

Il s'agit de louer un logement vide ou meublé pour une durée généralement d'un an renouvelable, via un contrat de bail signé entre le locataire et le propriétaire ou une agence.

Sur le littoral, notamment à Saint-Denis, Saint-Pierre ou Saint-Paul, les loyers sont généralement plus élevés en raison de la forte demande et de la concentration des activités économiques.

➤ Location dans les résidences privées pour étudiants

Les résidences privées proposent des appartements équipés aux étudiants et parfois aux jeunes salariés le temps d'un stage, de leurs études...

Ces résidences ouvrent droit à l'APL.

Les résidences sont souvent bien situées : en centre-ville, proche des universités, des transports en commun. Avant de vous engager, demandez bien les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels, les conditions de départ (préavis...), pour ne pas avoir de surprise financière.

La majorité des résidences privées à La Réunion sont gérées par des agences immobilières.

➤ Location via l'AIVS® SOLEIL (Agence Immobilière à Vocation Sociale)

L'AIVS® SOLEIL est une agence immobilière qui mobilise le parc privé à des fins sociales et qui œuvre au relogement exclusif des publics prioritaires. Cela concerne :

- les personnes en situation de vulnérabilité (situation de handicap, sortie de détention, retour à l'emploi, victimes de violences, etc.);
- les personnes en situation dégradée vis-à-vis du logement (hébergées ou en logement temporaire, en difficulté financière et sociale, sans domicile propre, ou occupant un logement présentant des risques pour leur sécurité ou leur santé : DALO, non-décence, insalubrité, sur-occupation).

L'AIVS® SOLEIL travaille avec des propriétaires privés qui acceptent de mettre leur logement à disposition dans un cadre solidaire, par le biais d'un mandat de gestion, comme avec une agence immobilière classique.

Elle propose ensuite ces logements à la location, à des prix négociés à la baisse, aux demandeurs prioritaires. Les locataires bénéficient d'un accompagnement social tout au long de la location.

Il est nécessaire d'être orienté par un travailleur social ou un professionnel habilité, seul habilité à soumettre un dossier à l'AIVS® SOLEIL.

Les candidatures déposées directement par le demandeur ne sont pas acceptées.





Location via une agence immobilière classique (sans accompagnement social)

La location classique auprès d'agences immobilières privées s'adresse aux personnes disposant de revenus suffisants et stables, sans accompagnement social. Le locataire signe un bail directement avec l'agence, qui gère le logement pour le compte du propriétaire.

LOGEMENT SOCIAL

Les logements sociaux et abordables sont attribués sous conditions de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs.

Comment faire une demande de logement social ?

- Se rendre sur le site **www.demande-logement-social.gouv.fr** ou retirer un dossier papier auprès des bailleurs sociaux ou en mairie;
- Créez un compte;
- Remplissez le formulaire CERFA;
- Ajoutez vos justificatifs.

Vous obtiendrez votre numéro unique d'enregistrement valable 1 an. Renouvelez votre demande chaque année et n'oubliez pas de notifier les changements.

Important : Attention aux délais si vous faites une demande en version papier ! Le délai d'obtention de votre numéro unique pourra être rallongé.

- Demande en ligne : délai de 5 jours ouvrés à condition que le dossier soit complet et validé.
- Demande en version papier : délai de 15 à 30 jours.

À noter : Vous pouvez faire valoir votre droit au logement opposable (Dalo) pour obtenir plus rapidement un logement (sous certaines conditions).

BON À SAVOIR

Certains bailleurs sociaux ont des résidences spéciales pour étudiants et jeunes actifs. En général, pour une demande de logement dans ces résidences, il faut faire une demande classique de logement social. Renseignez-vous auprès d'un bailleur.

Vous êtes salarié d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés ou d'une entreprise agricole ?

La plateforme locative d'Action Logement, AL'in, vous permet de postuler directement en ligne à des offres de logement. Accessible, sous conditions de ressources.

Pour être candidat à une offre de logement sur la plateforme, vous devez avoir fait une demande de logement social et avoir obtenu votre numéro unique.

<https://al-in.fr>



Les Cités U et résidences universitaires du CROUS

Les logements en cités et résidences universitaires du CROUS sont attribués aux étudiants, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable).

Les étudiants boursiers sont prioritaires. N'attendez pas les résultats du bac pour préparer votre rentrée !

Le CROUS de La Réunion dispose de logements universitaires dans le nord et le sud de l'île : Saint-Denis, Saint-Pierre, Le Tampon.

Adressez-vous au CROUS de La Réunion-Mayotte pour en savoir plus sur les loyers, les services proposés (connexion internet, équipements...), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiants en stage ou en réorientation), les restos U et cafés U...

www.crous-reunionmayotte.fr

Calendrier des démarches

Avant fin mai

1

✓ Demande de DSE

Faites votre demande de dossier social étudiant en ligne :

www.messervices.etudiant.gouv.fr

cliquez sur l'onglet

« demande de Dossier social étudiant (DSE) ».

Début mai

2

✓ Dépôt des vœux

Vous pouvez demander jusqu'à 4 vœux dans la ou les villes de votre choix (1 vœu par formation).

Formulez une demande de logement :

trouverunlogement.lescrous.fr

Au mois de juin

3

✓ Attribution du logement

Il y a 4 tours d'affectation, ce qui vous permet d'ajuster selon vos choix d'études et vos résultats d'orientation. Vous avez 48h pour confirmer la réservation en ligne. Priorité aux boursiers.

Début juillet

4

✓ Phase complémentaire

Ouverte à tous les étudiants.

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Des solutions existent pour vous loger quelques nuits ou semaines.

Chambre chez l'habitant et auberges de jeunesse

Ces formules conviviales, utiles pour une nuit, devient vite chère.

www.airbnb.fr

www.leboncoin.fr

www.gites-de-france.com

www.booking.com

www.chambres-hotes.fr

Foyers de Jeunes travailleurs (FJT) ou "Habitat jeunes"

Les foyers de jeunes travailleurs (FJT) s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans engagés dans un parcours professionnel, de formation ou de recherche d'emploi. Ils proposent un hébergement temporaire ainsi qu'un accompagnement pour aider chacun à gagner en autonomie, à s'insérer dans la vie active et à construire son projet de vie.

Ces structures accueillent notamment des :

- jeunes salariés (en CDI, CDD ou intérim);
- des étudiants;
- des apprentis;
- ou encore des demandeurs d'emploi disposant de ressources.

Des activités collectives (ateliers, café débat, rencontres...) ainsi que des accompagnements individualisés (démarches administratives...) sont proposées par une équipe de professionnels.

Résidences universitaires

Pendant l'année, selon les places disponibles, les résidences universitaires sont accessibles pour une nuit, quelques jours, voire plus, à l'occasion d'un stage ou d'une mobilité. Les étudiants boursiers et non boursiers, apprentis ou encore jeunes actifs peuvent en bénéficier.

Les offres de logements courts séjours concernent la période s'étalant du 1er janvier au 31 août au plus tard. Contactez le CROUS La Réunion-Mayotte.

Plus d'infos :

- De une nuit à 28 jours :

www.bedandcrous.com

- Plus d'un mois :

www.trouverunlogement.lescrous.fr

Structures d'insertion par l'hébergement

Regroupe des structures et dispositifs comme les CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale), l'ALT (Allocation Logement Temporaire) jeunes, LAM (Lits d'Accueil Médicalisés), etc.

Elles s'adressent à des personnes en situation de fragilité ou engagées dans un parcours d'insertion. Ces dispositifs proposent un logement temporaire assorti d'un accompagnement social individualisé, pour une durée qui varie selon les cas.

Il est nécessaire de prendre contact avec un travailleur social (CCAS, mission Locale, maisons départementales, etc.). Le travailleur social évaluera la situation, constituera un dossier et vous orientera vers le dispositif adapté. L'admission passe par le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation), qui coordonne l'ensemble des demandes d'hébergement sur le territoire.



HÉBERGEMENT D'URGENCE

Il existe plusieurs solutions d'hébergement d'urgence pour les personnes en rupture d'hébergement ou victimes de violences intrafamiliales et conjugales :

- Centre d'hébergement d'accueil d'urgence (CHAU);
- Abri de nuit (ADN);
- Service d'accueil d'urgence temporaire (SAUT);
- Pension-Gîte-Hôtel (PGH).

En cas d'urgence

Si vous êtes sans-abri (en rupture familiale, expulsé par votre propriétaire, sans aide pour vous héberger provisoirement...) ou témoin d'une telle situation :

- Appelez le 115 pour ne pas dormir dans la rue, pour être aidé ou pour venir en aide. Numéro vert, gratuit, fonctionnant 24h/24 et 7j/7. N'hésitez pas à renouveler plusieurs fois votre appel !
- Rencontrez un travailleur social : Mission locale, centre communal d'action sociale (CCAS), maison départementale, CROUS (pour les étudiants).

BON À SAVOIR

Les Boutiques Solidarité sont des accueils de jour qui assurent une écoute et une orientation pour les personnes en situation de précarité. Elles offrent des services essentiels tels que des petits-déjeuners, des douches, un accès au linge, la domiciliation.

www.fondationpourlelogement.fr

CONSEIL

Soyez vigilant !

- ☐ Ne sautez pas sur la première annonce qui passe.
- ☐ Ne vous fiez pas aux photos, déplacez-vous.
- ☐ Faites-vous préciser ce que comprennent les charges.
- ☐ N'envoyez jamais d'argent pour réserver un logement.
- ☐ Méfiez-vous des « fausses » annonces, des loyers trop bas.
- ☐ Ne louez pas un logement de moins de 9m² ou non conforme aux normes de santé et de sécurité (absence d'éclairage naturel, eau potable...). De plus, vous n'aurez pas droit aux aides au logement.
- ☐ Ne prenez pas un appartement au-dessus de vos moyens.
- ☐ Pensez à ajouter un filigrane sur vos documents personnels afin de les protéger lorsque vous transmettez votre dossier de location à une agence ou à un particulier.
<https://filigrane.beta.gouv.fr>



Où trouver des offres

Pour optimiser votre recherche, il est conseillé de consulter plusieurs sources d'offres et de rester vigilant face aux annonces.

SITES EN LIGNE SPÉCIALISÉS

Il existe des plateformes pour trouver des annonces immobilières adaptées à vos besoins. Que vous cherchiez un appartement, une maison ou un studio, ces sites vous offrent une large sélection d'offres. Vous pouvez retrouver des biens qui sont mis en location par des agences immobilières et aussi par des propriétaires en direct.

Offres immobilières : quelques sites !

www.zimo.fr

www.paruvendu.re

www.leboncoin.fr

www.immo974.com

www.seloger.com

www.entrepaticuliers.com

www.airbnb.fr - www.leboncoin.fr

www.gites-de-france.com

www.booking.com

www.chambres-hotes.fr

www.lacartedescolocs.fr (colocation)

www.bienici.com

www.avendrealouer.fr

www.superimmo.com

97immo.com

www.lokaviz.fr (pour les étudiants)

<https://resfacs.fr> (pour les étudiants)

<https://reslecardinal.re> (pour les étudiants)

www.dixit-oi.re

LE BOUCHE À OREILLE

Activez votre réseau personnel. Le bouche à oreille est un bon moyen de faire savoir que l'on recherche un logement et il s'avère souvent efficace. Informez vos amis, votre famille, vos collègues et vos voisins que vous cherchez un logement. Ils pourraient connaître quelqu'un qui loue un bien immobilier sur l'île.

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Vous pouvez utiliser les réseaux sociaux pour chercher un logement.

Pensez aux groupes Facebook dédiés à la location et à la colocation (mots clés : location + ville ou logement + ville).

Créez-vous des alertes !

Vous pouvez vous rendre aussi dans la partie marketplace.

EN S'ADRESSANT À UN NOTAIRE

Les notaires peuvent également proposer des annonces et des services immobiliers. Trouver un notaire près de chez vous : **www.notaires.fr**



Trouver un logement, ce n'est pas juste lire les belles phrases d'une annonce. Les annonces sont souvent rédigées pour attirer l'attention, mais il faut apprendre à lire entre les lignes.

ATTENTION AUX DESCRIPTIONS TROP FLATTEUSES

Certaines expressions utilisées dans les annonces valorisent un logement, mais elles ne reflètent pas toujours la réalité. Prenez le temps de les interpréter avec recul.

- "Charmant" : souvent petit ou ancien
- "Atypique" : agencement peu pratique
- "Idéal étudiant" : surface très réduite
- "Calme absolu" : parfois isolé ou mal desservi

VÉRIFIEZ LA SURFACE ET L'AGENCEMENT

La surface habitable est exprimée en mètres carrés (m²). Vérifiez qu'elle correspond à vos besoins et observez la disposition des pièces (studio, T1, T2, etc.) afin d'évaluer si le logement est fonctionnel pour votre quotidien.

ANALYSEZ LES PHOTOS (OU LEUR ABSENCE)

Les photos permettent de se faire une première idée du logement, mais elles peuvent être trompeuses.

- Peu ou pas de photos ? Cela peut indiquer que le logement est en mauvais état.

- Photos grand angle : impression d'espace trompeuse.
- Regardez les détails : moisissures, état des murs, fenêtres, vis-à-vis...

NE VOUS FIEZ PAS UNIQUEMENT AU LOYER AFFICHÉ

Le montant du loyer ne représente pas toujours le coût réel du logement.

- Vérifiez si les charges sont comprises et ce qu'elles incluent (eau, entretien des parties communes, chauffage, etc.).
- Renseignez-vous sur les éventuels frais d'agence.
- Si elle est applicable à votre situation, pensez également à vérifier les informations concernant la taxe d'habitation.

LOCALISATION : LISEZ ENTRE LES LIGNES

L'environnement est aussi important que le logement lui-même. Certaines formulations peuvent être à interpréter avec prudence. Par exemple, « quartier dynamique » peut désigner un secteur animé, avec des commerces et des transports, mais aussi davantage de circulation ou de nuisances sonores.

ARNAQUE À LA LOCATION

COMPRENDRE

La plupart des arnaques à la location cherchent à pousser un candidat locataire à verser de l'argent pour « réserver » l'appartement ou pour un dépôt de garantie. Pour y parvenir, l'arnaqueur se fait passer pour un propriétaire-bailleur proposant un bien à louer via une plateforme d'annonces en ligne.

CE QUI DOIT VOUS ALERTER

Dans les annonces et échanges avec le prétendu « propriétaire », certains signes doivent vous alerter :

- Un loyer particulièrement attractif, très en dessous des prix du marché.
- Les photos semblent sortir tout droit d'un magazine !
- On vous demande de verser de l'argent pour « réserver » l'appartement, ou un dépôt de garantie alors que vous n'avez pas encore signé de bail.
- Votre interlocuteur est insistant et vous met la pression.
- Le faux propriétaire est toujours indisponible, seuls de simples échanges de mails, pas de contact par téléphone...

RÈGLES D'OR POUR ÉVITER LES PIÈGES

- N'envoyez jamais d'argent ! Ni espèces, ni virement.
- Ne payez pas pour obtenir une liste d'annonces de logements ! Les sites d'annonces gratuits sont suffisamment nombreux.
- Contactez le propriétaire par téléphone et prenez rendez-vous pour la visite du logement.

À SAVOIR

Les fausses annonces de location et les annonces de location trompeuses constituent des délits. Vous pouvez signaler ce type d'infraction et déposer plainte.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34092



Contacts utiles

Liste 1

Organismes d'information

Liste 2

Foyers de Jeunes Travailleurs

Liste 3

Résidences privées et/ou sociales

Liste 4

Boutiques Solidarité



Liste 1

Organismes d'information

Action Logement

Agence de Saint-Denis
97 rue de la République
CS 91029
97400 Saint-Denis
0262 90 22 60
www.actionlogement.fr

Agence de Saint-Pierre
22 Allée De La Piscine, Bât 2
97410 Saint-Pierre
0262 81 70 13
www.actionlogement.fr

AIVS-Agence Soleil

Siège
10 rue Jacob
97400 Saint-Denis
0262 21 21 81
contact@ai-soleil.org
www.aivs-soleil.re

Antenne sud
65 rue Antoine Bertin
Joli Fond
97410 Saint-Pierre
0262 70 77 10
contact.sud@ai-soleil.org
www.aivs-soleil.re

Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)

24 rue Henri Vavas seur
97400 Saint-Denis
0262 41 14 24
www.adil974.com
Renseignements gratuits sur le droit du
logement par téléphone ou sur rendez-vous
dans toutes les communes du Département.

CROUS de La Réunion-Mayotte

Accueil du public
20 avenue Hippolyte Foucque
97490 Sainte-Clotilde

Antenne sud
117 rue du général Ailleret
97430 Le Tampon

Service hébergement
Secrétariat des cités et caisse
hebergement.nord@crous-reunionmayotte.fr
0262 48 32 17
hebergement.sud@crous-reunionmayotte.fr
0262 48 32 17

Missions Locales

Mission Locale Nord :
<https://missionlocalenord.re>

Mission Locale Ouest :
<https://mio-reunion.re>

Mission Locale Sud :
<https://missionlocalesud.re>

Mission Locale Est :
<https://missionlocaleest.re>

Réseau Info Jeunes

Zone Nord

Saint-Denis

Info Jeunes La Réunion
Centre Régional Information Jeunesse
(CRIJ) Réunion
28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis
0262 20 98 20
accueil@crij-reunion.com

Info Jeunes Bellepierre Saint-Denis

Association ACCASE
4 impasse des Azurites
SIDR Dolomieu
97400 Saint-Denis
0262 10 24 35
sij@accase.re
<https://accase.re>

Info Jeunes Primat Saint-Denis

Association Cœur Social
12 rue des cambars LCR Pierre Loti
Commune Primat
97490 Sainte-Clotilde
0262 65 04 66 / 0693 52 04 24
infojeunesprimat974@gmail.com
<https://coeur-social-974.re>

Sainte-Suzanne

Info Jeunes Sainte-Suzanne

CCAS Sainte-Suzanne
5 rue Général de Gaulle
97441 Sainte-Suzanne
Tél : 0262 98 06 06 / 0693 39 84 50
infojeunesaintesuzanne@gmail.com
<https://ville-saintesuzanne.re>

Zone Ouest

La Possession

Info Jeunes La Possession

Ville de la Possession
Centre socio-culturel Nelson Mandela
Maison des Jeunes
3 rue Barakani
97419 La Possession
0262 44 56 60
maisonsdesjeunes@lapossession.re
www.lapossession.re

Le Port

Info Jeunes Le Port

Centre social et culturel-Coeur Saignant
5 avenue Louis Aragon
97420 Le Port
Tél : 02 62 43 29 57
secretariatcentresocial@villagetitan.com
www.villagetitan.com

Saint-Paul

Info Jeunes Bellemène Saint-Paul

Ville de Saint-Paul
333 rue Montrouge, RD4
97460 Bellemène Saint-Paul
Tél : 0262 45 96 71
sij.bellemene@mairie-saintpaul.fr
www.mairie-saintpaul.re

Info Jeunes Saint-Paul Centre

Ville de Saint-Paul
Service Jeunesse
87 rue de La Caverne
Résidence La Falaise
97415 Saint-Paul Centre
0262 70 43 10
service.jeunesse@mairie-saintpaul.fr
www.mairie-saintpaul.re

Zone Sud-Ouest

Les Avirons

Info Jeunes Les Avirons

Association Roulé mon Z'Avirons
42 bis route de la Ravine Sèche
97425 Les Avirons
Tél : 0262 45 49 38
sij@rmz.re
<https://rmz.re>

Zone Sud

Le Tampon

Info Jeunes Le Tampon

18 rue Victor le Vigoureux
97430 Le Tampon
02 62 95 20 16
mjc-tampon@wanadoo.fr
<https://mjc-tampon.re>

Saint-Pierre

Info Jeunes Saint-Pierre

Centre Social et Socio-Culturel
Office des Sports et du Temps
Libre (OSTL)
130 rue du Four à Chaux
97410 Saint-Pierre
0693 88 71 90
infojeunes@ostl-saint-pierre.com
<https://ostl-saint-pierre.com>

Zone Est

Bras-Panon

Info Jeunes Bras-Panon

Ville de Bras-Panon
Ludothèque
16 rue des Corbeilles d'Or
97412 Bras-Panon
0262 51 50 50 poste 409
sij@braspanon.re
www.braspanon.re

La Plaine des Palmistes

Info Jeunes La Plaines des Palmistes

CCAS Plaine des Palmistes
Maison France Services
285 rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes
0262 20 42 51
sij.ccas@plaine-des-palmistes.fr
www.ville-plainedespalmistes.fr

Saint-André

Info Jeunes Saint-André Centre

Maison des Jeunes
760 Rue Maingard
97 440 Saint-André
(En face du lycée Sarda Garriga)
0262 588 185
mdj@saint-andre.re

Saint-Benoît

Info Jeunes Bras-Fusil Saint-Benoît

Association Canal Numérique Jeunesse
de l'Océan Indien (CNJOI)
400 rue Pierre Lagourgue
Résidence Arès
97470 Bras-Fusil Saint-Benoît
0262 09 23 23
info-jeunes@cnjoi.fr
<https://cnjoi.fr>



Liste 2

**Foyers de Jeunes
Travailleurs**

Zone Ouest

Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) du Port

5 bis Rue Victor Hugo
97420 Port
0262 25 31 35
<https://fjtleport.re>

Zone Sud

Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) de Saint-Pierre

4 rue Suffren
97410 Saint-Pierre
0262 25 53 67
fjt@aaapej.re



Liste 3

**Résidences privées et/ou sociales
étudiants et jeunes actifs**

Zone Nord

Résidences universitaires du Crous
Cité Louis Timogène HOUAT
Cité Conseil Général
Cité Hippolyte Foucque
Cité Campus
Cité internationale
20 avenue Hippolyte Foucque
97490 Sainte-Clotilde
0262 48 32 17
hebergement.nord@crous-reunionmayotte.fr
<https://www.crous-reunionmayotte.fr>
<https://messervices.etudiant.gouv.fr/>

Résidence des Facs
16 rue du Béarn
97490 Sainte-Clotilde
0262 29 18 02
locataire@somasir.re
www.resfacs.fr

Résidence Le Cardinal
16 rue du Béarn
97490 Sainte-Clotilde
0262 29 18 02
locataire@somasir.re
www.resfacs.fr

Résidence Aigue-Marine
ZAC Canne Mapou
La Bretagne
0262 20 89 00
contact@dixit-oi.re
Infos : <https://www.dixit-oi.re>
Demande : www.demande-logement-social.gouv.fr

Zone Ouest

Campus Oasis
contact@dixit-oi.re
Infos : <https://www.dixit-oi.re>
Demande :
www.demande-logement-social.gouv.fr

Domaine du Centaure
Résidence Îlot 7
agence.immobiliere@shlmr.fr
<https://www.shlmr.fr>
<https://www.demande-logement-social.gouv.fr>

Zone Sud

Résidences universitaires du Crous
Résidence traditionnelle du Tampon
Résidence Anne Mousse
117 rue du général Aileret,
97430 Le Tampon
0262 48 32 17
hebergement.sud@crous-
reunionmayotte.fr
<https://www.crous-reunionmayotte.fr>
<https://messervices.etudiant.gouv.fr/>

Résidence traditionnelle de Saint-Pierre
Résidence Lémuria
40 chemin de la croix jubilé ZAC océan
indien Terre Sainte,
97410 Saint-Pierre
0262 48 32 17
hebergement.sud@crous-
reunionmayotte.fr
<https://www.crous-reunionmayotte.fr>
<https://messervices.etudiant.gouv.fr/>



Liste 3 **Boutiques Solidarité**

Zone Nord

Boutique Solidarité de
Saint-Denis (accueils de jour)
100 rue du Général de Gaulle
97400 Saint-Denis
Gestion par : Fondation pour le
logement des défavorisés

Zone Sud

Boutique Solidarité de
Saint-Pierre (accueils de jour)
77 rue Suffren
97410 Saint-Pierre
0262 02 30 05
Gestion par : Association
Réunionnaise d'Éducation
Populaire (AREP)

Boutique Solidarité de
Saint-Joseph (accueils de jour)
423 rue Raphaël Babet
97480 Saint-Joseph
0262 98 91 55
Gestion par : Emmaüs Grand Sud



Jeunes360 : <https://jeunes360.re>

Information locale pour les jeunes réunionnais : logement, études, emploi, mobilité, etc.

ARMOS OI :

www.armos-oi.fr

Informations sur le logement social à La Réunion : liste des bailleurs sociaux, présentation du parc de logements sociaux, données sur la demande et les attributions de logements.

CROUS La Réunion et Mayotte :

www.crous-reunionmayotte.fr

Informations sur les résidences universitaires, les demandes de logement étudiant, les démarches liées au Dossier Social Étudiant (DSE) et les offres disponibles.

CAF (Caisse d'Allocations Familiales) :

www.caf.fr

Informations sur les aides au logement (APL, ALS, ALF), les prestations sociales, les simulations et les démarches en ligne.

Action Logement :

www.actionlogement.fr

Présentation des aides pour faciliter l'accès au logement.

AL'in : <https://al-in.fr>

Plateforme d'offres de logements sociaux proposée par Action Logement. Elle permet de consulter les logements disponibles et de déposer une candidature après avoir obtenu un numéro unique de demande de logement social (NUD/NUR).

DIXIT OI : www.dixit-oi.re

Plateforme dédiée aux logements locatifs intermédiaires à La Réunion : informations sur les logements proposés et les conditions d'accès.

Lokaviz : www.lokaviz.fr

Plateforme du CROUS proposant des offres de logements étudiants chez des particuliers.

DossierFacile :

www.dossierfacile.logement.gouv.fr

Service public permettant de créer un dossier de location complet et sécurisé à transmettre aux propriétaires.



Nous suivre sur les réseaux sociaux



CRIJ974

Nom et adresse de l'éditeur : CRIJ- Info Jeunes Réunion, 28 rue Jean Chatel, 97400 Saint-Denis – Coordination, rédaction et éditions : Raïssa Marie-Louise - Communication : Alima Maret – Maquette : Raïssa Marie-Louise - Crédits photos : Magnific, Canva
Juillet 2026

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur. La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition à des fins de commercialisation est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.